



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 8804 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE**

Circulation et Stationnement
Cross Duathlon des Abbesses
Site de la Grange Puton
Dimanche 04 avril 2021

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2211-1, L.2211-2, L.2212-5 et L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-4 ;

VU le décret 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT que le Triathlon Remiremont Olympique Club organise le dimanche 04 avril 2021 une manifestation sportive intitulée "Cross Duathlon des Abbesses" ;

CONSIDERANT qu'à cette occasion des mesures s'imposent pour faciliter la circulation et le stationnement, éviter les encombrements et les accidents en raison de l'affluence à prévoir lors de cette manifestation sportive ;

ARRÊTONS

Article 1er. - La circulation et le stationnement de tous véhicules (à l'exception de ceux des Services de Police et de Secours et de Lutte contre l'Incendie) sont interdits le dimanche 04 avril 2021 de 10h00 à 18h00 :

- chemin du Corroy, depuis la route d'Hérival et sur une distance de 1500 mètres
- chemin des Bruyères
- chemin de la Petite Grange Puton
- chemin des Granges Puton, dans sa partie comprise entre le Centre Aéré et l'Espace d'hébergement.

Article 2. - La signalisation nécessaire, déposée par les Services Techniques Municipaux, sera mise en place par les organisateurs en liaison avec les Services de Police.

Article 3. - La surveillance de la signalisation mise en place s'effectuera sous la seule responsabilité des organisateurs pour tout dommage éventuel.

Article 4. - Le Commissariat de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT
Le vendredi 19 mars 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion

- Police Nationale
- Police Municipale
- Centre de Secours
- Organisateur TROC
- Centre Hippique
- Affichage
- Chef de pôle TCV
- Responsable des Ateliers
- Service AVA